



Dossiers OPA

Complément Prime de Rendement

Une nouvelle victoire !

Depuis le 9 décembre 2016 date à laquelle la DRH du MTES lançait la procédure de remboursement pour certains OPA, prélevés indûment sur leur salaire depuis 2004 d'une cotisation sociale illégale, **la CFDT n'a cessé d'intervenir « seule »** pour rétablir cette faute de l'administration et cette injustice scandaleuse !

Durant ces 18 derniers mois la ténacité de la CFDT/UFETAM est allée jusqu'au plus haut niveau (intervention en CTM, auprès du secrétariat général, des ministres, saisie d'un parlementaire à l'assemblée Nationale et une demande d'intervention auprès du Président de la République le 27 juillet 2017).

Notre action a payé !

C'est une nouvelle victoire pour la CFDT.

L'information vient de nous être confirmée par la DRH. L'administration va enfin et rapidement rendre à ces OPA ce qu'elle leur doit. Par instruction du Ministre des comptes publics en date du 21 août 2018, le ministère et le FSPOEIE, sont chargés de rembourser les sommes indûment prélevées très rapidement.

Tous les OPA concernés par le complément de prime de rendement doivent saisir sans attendre leur service RH de proximité.

Les représentants **OPA CFDT** ne peuvent qu'être satisfaits de cette annonce officielle de la DRH car confirmée depuis de nombreux mois par un arrêt du Conseil d'État ; preuve que quand on ne lâche rien, par la négociation et la concertation, la justice et le droit sont rétablis.

Le combat n'est pas terminé ! D'autres dossiers sont sur la table des discussions et principalement l'avenir du statut des Ouvriers des Parcs et Ateliers.

Vous pouvez compter sur vos représentants CFDT pour défendre vos intérêts, qu'ils soient collectifs ou individuels !

Le 06 décembre 2018 VOTEZ CFDT !